



LE FLASH D'INFOS DE LA DDFIP POUR ACCOMPAGNER LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU CANTAL

N°1 – FOCUS PAYE LA DECLARATION DU PRELEVEMENT A LA SOURCE

Les obligations du collecteur pour le prélèvement à la source (PAS).

- 1) Réceptionner et appliquer, chaque mois, le taux DGFIP transmis ;
- 2) Calculer et prélever le prélèvement sur la rémunération nette imposable qui figurera sur le bulletin de paye de l'agent;
- 3) Déclarer mensuellement les PAS réalisés
- 4) Reverser mensuellement à la DGFIP le PAS

La déclaration sur le Portail « NET-ENTREPRISES.FR » est essentielle.

La déclaration sociale nominative (DSN) est obligatoire pour le secteur public depuis le 1er janvier 2022 pour déclarer, mensuellement pour chacun de leurs agents dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contribution sociales et fiscales assises sur leur rémunération.

- ➔ La déclaration est mensuelle.
- ➔ La date limite de dépôt reste fixée au 5 (plus de 50 salariés) ou 15 du mois pour la déclaration DSN, et au 10 du mois pour la déclaration PASRAU.
- ➔ La déclaration est déposée au niveau de chaque entité (par SIRET)
- ➔ - 3 modes de dépôts sur net entreprises : en mode EDI (dépôt d'un fichier) / en mode EFI (saisie de formulaire en ligne) / en mode API (échange « machine to machine » aucune action de la secrétaire)
- ➔ La première personne se connectant au nom de l'organisme deviendra administrateur du compte et pourra ensuite déléguer des droits à d'autres agents de l'organisme amenés à utiliser la plateforme.

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'accès au tableau de bord PASRAU

► Connexion à PASRAU et l'accès au tableau de bord

- Une fois inscrit, accédez à votre compte en cliquant sur « vous connecter » puis en renseignant votre SIRET, nom, prénom et mot de passe
- Si vous êtes habilité à PASRAU, il apparaîtra dans la liste de vos services : cliquez dessus pour accéder au tableau de bord

NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

S'inscrire sur net-entreprises

NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES

> Vos déclarations

Vos déclarations

PASRAU
Prélèvement à la source pour les revenus autres
Déclaration de prélèvement à la source pour les revenus autres

Vous connecter

Utiliser un certificat

SIRET
12345678912345

Nom
TEST

Prénom
PASRAU

Mot de passe
.....

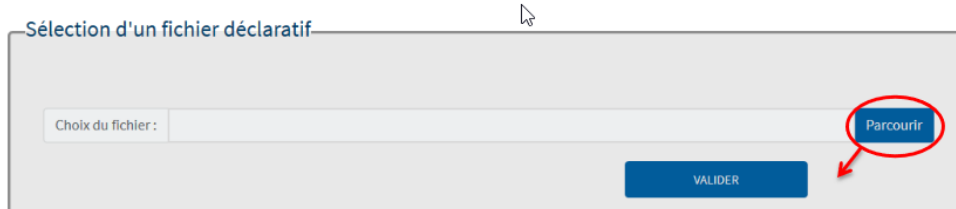
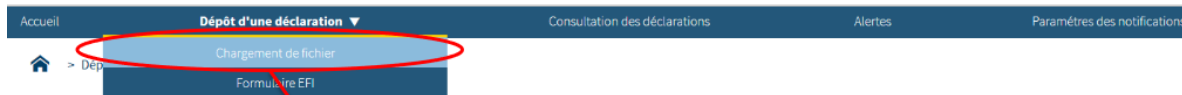
JE ME CONNECTE

Mot de passe oublié?

Votre compte
Vous inscrire / Vous connecter

▶ Dépôt d'un fichier en mode Upload ou EDI (dépôt de fichier)

- Sélectionnez l'onglet « Dépôt d'une déclaration » puis « Chargement de fichier » au sein du bandeau de commandes.



▶ Dépôt d'une déclaration en mode EFI

- Après avoir indiqué les éléments relatifs à l'émetteur de la déclaration, vous indiquez s'il s'agit d'un dépôt de tests ou un dépôt réel, et le type de l'envoi.

- Puis indiquez les caractéristiques de la déclaration, notamment le mois principal déclaré (i-e le mois de versement des revenus)

Le paiement auprès du Service impôt entreprise via l'émission d'un mandat

- ➔ attribuer au mandat PAS une date d'échéance fixée à l'avant-dernier jour ouvré du mois qui précède celui de son exigibilité.
- ➔ un seul mandat de PAS par budget à l'issue de l'ensemble des trains de paye
- ➔ proscrire les mandats individuels de PAS
- ➔ privilégier l'utilisation d'un mandat monocréancier, multi-imputations et multi-codes fonctionnels
- ➔ libellé « PAS M - ANNEE/SIRET »
- ➔ le montant du mandat émis pour un budget donné doit correspondre à celui des déclarations ou des fractions de déclaration déposées pour ce budget,
- ➔ étant précisé que chaque déclaration, ou fraction de déclaration, est arrondie à l'euro le plus proche = pas de centimes

